



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

20 ans d'engagement contre la violence et pour l'égalité

Réflexions personnelles

Sylvie Durrer, Directrice BFEG

6 juin 2024 - Journée du réseau vaudois de lutte contre la violence domestique

1. Un peu d'histoire

Le droit de vote des femmes, un long débat public

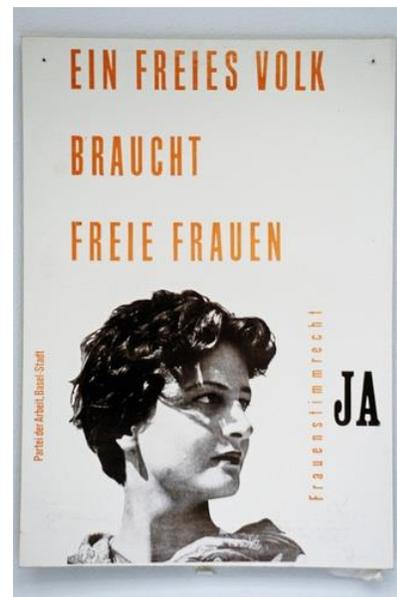
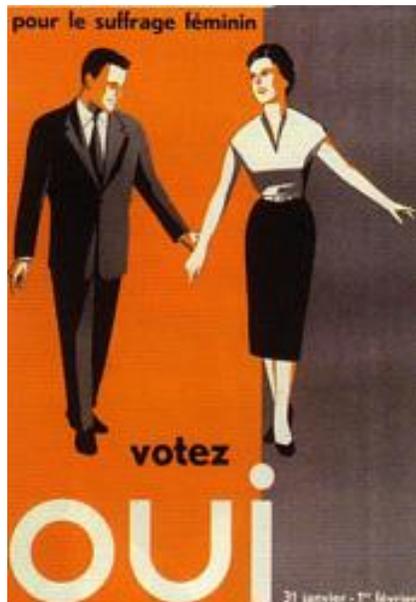
La Suisse est un des seuls pays où le droit de vote des femmes a fait l'objet de votations populaires masculines.

Le suffrage féminin a été rejeté au nom des valeurs patriarcales.



La Suisse, une jeune démocratie

- En Suisse, les hommes ont le droit de vote depuis 1848. Ils l'ont ensuite accordé aux femmes en 1971, soit 123 ans plus tard.



2. Evolutions légales

Principaux changements 1971-2004

- **Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes au niveau national (1971)**
- **Article constitutionnel sur l'égalité (1981)**
- **Nouveau droit du mariage (1988)**
- Nouvelle loi sur la **nationalité** (1992)
- **Loi sur l'égalité** (1996)
- Egalité salariale comme condition de participation aux **marchés publics** (1996)
- 10ème révision de l'**AVS** - splitting, bonifications pour tâches d'éducation et d'assistance, rentes de veufs (1997)
- *Echec de l'initiative sur les **quotas** (représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales) (2000)*
- Introduction du régime des délais (décriminalisation de l'**interruption volontaire de grossesse**) (2002)
- Loi sur les aides financières à l'accueil extra-familial (2003)
- **Poursuite d'office des délits de violence dans le couple (2004)**

Principaux changements 2005-2024

- Allocation de **maternité** – congé rémunéré de 14 semaines (2005)
- **Instauration dans le droit civil d'une protection contre les violences, menaces et harcèlement (2007)**
- **Instauration dans le code pénal d'une interdiction des mutilations génitales féminines (2012)**
- **Mesures de lutte contre les mariages forcés (2013)**
- Nouveau droit de **nom** et de cité (2013)
- **Autorité parentale conjointe** comme règle générale (2014)
- **Convention CE (Istanbul) - prévention et lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique (2018)**
- **Loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence (2020)**
- Interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle (norme **anti-homophobie** - art. 261bis CP) (2020)
- Révision de la loi sur l'égalité (2020) – analyse **égalité salariale** pour les entreprises dès 100 employé-e-s
- Seuils de **représentation des sexes dans les conseil d'administration et directions** (2021)
- Loi fédérale sur l'amélioration de la **conciliation** entre activité professionnelle et prise en charge de proches (2021)
- **Congé de paternité** (2021)
- **Mariage pour tous** (2022)
- Facilitation du **changement de sexe à l'état civil** (2022)
- Augmentation de l'âge de la **retraite** des femmes à 65 ans (2024)
- **Nouvelle définition du viol (2024)**
- **Allocation de maternité** pour les députées (2024)

En cours de discussion

- Harmonisation des rentes de veuves de de veufs (arrêt CEDH 2022)
- Pénalisation du harcèlement obsessionnel (stalking)
- Harmonisation des APG pour les congés familiaux (maternité, paternité, adoption) avec celles du service militaire et civil
- Imposition fiscale individuelle
- Financement fédéral des structures d'accueil extrafamilial pour les enfants
- Amélioration du 2^e pilier, en particulier pour les femmes
- Légalisation du don d'ovocyte
- Réintroduction du double nom de famille
- Assouplissement des conditions d'annulation d'un mariage conclu à l'étranger avec une personne mineure
- Droit des étrangers : améliorer la situation des victimes de violence domestique (art. 50 LEI – dissolution de la famille - cas de rigueur)

3. Projets majeurs



Stratégie Égalité 2030

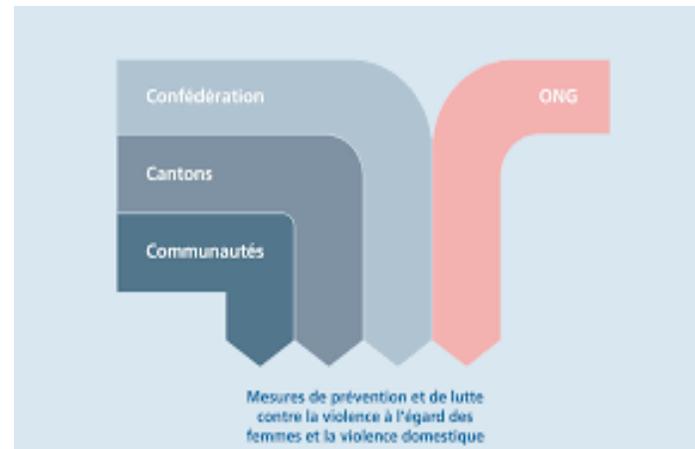


La Stratégie Égalité 2030 met l'accent sur la promotion de l'égalité dans la vie professionnelle, l'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et la lutte contre la discrimination, le sexisme et la violence.

Le but est de parvenir à l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes, tel que prévu à l'article 8, alinéa 3 de Constitution fédérale.

www.egalite2030.ch

Convention du Conseil de l'Europe contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique



Projets marquants

Ne pas oublier !

D	Détecter une violence ou une maltraitance possible	Penser au dépistage , toute personne peut subir une situation de violence. Ajouter la violence à votre arsenal de diagnostic différentiel .
O	Offrir un message clair de soutien	La violence est interdite par la loi ! La personne n'est pas seule et vous pouvez offrir une aide face à ce problème. Elle doit sentir que vous êtes capable de l'entendre si elle ose en parler.
T	Traiter blessures et douleurs, faire un CCB , organiser le suivi	Faire des liens entre les symptômes et des violences subies actuelles ou passées. Penser à effectuer un Constat de coups et blessures (voir le modèle en annexe).
I	Inform er la personne de ses droits et des ressources du réseau	Donner des adresses d'institutions qui peuvent venir en aide à la personne. Expliquer ses droits en termes clairs à la personne.
P	Protéger en assurant la sécurité de la personne	La personne peut-elle rentrer chez elle sans danger ? Doit-elle : <ul style="list-style-type: none"> • être mise sous protection immédiate (admission au Centre Malley Prairie de Lausanne) • avoir un entretien ambulatoire centré sur la violence (Centre Malley Prairie ou centre LAVI) • être référé vers une consultation psychiatrique ?

« c'est assez »
A VOUS D'AGIR : PENSEZ DOTIP ...

violencequefaire.ch
INFORMATIONS, RÉPONSES ET DISCUSSIONS SUR LA VIOLENCE DANS LE COUPLE

- je suis **insultée**, humiliée, surveillée ou **frappée**...
- on s'**aime**, on sort ensemble... la **jalousie** c'est normal?
- quand la **colère** monte, il m'arrive de **crier**, d'injurier ma compagne ou de la **gifler**...
- je connais **une personne** qui vit ou exerce des violences, que faire pour **l'aider**?
- En **savoir plus** sur ce thème

QUI SOMMES-NOUS ? | CONTACT | SORTIR DU SITE

**DES TENSIONS À LA MAISON ?
 DEMANDEZ DE L'AIDE !**

MÊME EN PÉRIODE DE CORONA

À la maison, les tensions peuvent vite dégénérer. En cas d'agression et de violence, demandez de l'aide : nous pouvons intervenir, vous conseiller, vous accompagner, vous soutenir financièrement ou encore vous héberger. Ensemble, nous trouverons la bonne solution !

Vous subissez des agressions ?

www.aide-aux-victimes.ch

Des spécialistes vous conseilleront de manière confidentielle, anonyme et gratuite dans toute la Suisse.

Vous subissez des menaces ou des violences ?

Appelez la police ! Tél. 117

Elle saura vous protéger ou vous mettre en sécurité.

Intervenez aussi si vous connaissez des personnes confrontées à la violence.

Projets actuellement soutenus par le BFEG

- Prévention de la violence dans les couples âgés (VCA) : étude et développement de matériel de sensibilisation, *Institut et Haute Ecole de la Santé La Source, Lausanne*
- Outil numérique de sensibilisation à la violence domestique destiné aux jeunes de 15 à 20 ans dans des classes du Secondaire II - Outil en ligne pour les écoles sur le thème de la violence domestique, *Egalité.ch – Conférence romande des bureaux de l'égalité, Lausanne*
- Promotion du site www.violencequefaire.ch
Faire connaître la plateforme en ligne VQF en Suisse romande à un public jeune
Association VIOLENCE QUE FAIRE, Lausanne
- Sortir Ensemble et Se Respecter/ Herzsprung – Freundschaft, Liebe und Sexualität ohne Gewalt - Projet national de prévention des violences dans les relations de couple chez les jeunes, *Radix, Lausanne*
- Brisons le silence! Adaptation en allemand du projet de vidéos d'animation sur la thématique des violences conjugales, *Association Brisons le silence, Lausanne et www.decadree.com*
- Soutenir les enfants et les adolescents et adolescentes exposés à la violence conjugale et leur famille, *Association Office familial, Fribourg et Fondation As'trame, Lausanne*



En cours d'élaboration

- Enquête de prévalence
- Ligne téléphonique nationale 24/24
- Développement de standards pour diverses formations initiales ou continues de professions confrontées à la violence
- Campagne nationale de prévention de la violence
- Analyse exploratoire sur les féminicides

Féminicide

Les propositions de l'ONU pour définir ce qu'est un féminicide

relation entre auteur et victime	caractéristique déterminante du féminicide
partenaire intime	la relation entre auteur et victime est considérée comme déterminante
membre de la famille	la relation entre auteur et victime est considérée comme déterminante
relation de pouvoir inégale (rapport d'autorité ou de soin)	Au moins une des variables doit être constatée: 1- la victime avait déjà subi des violences 2- la victime était en situation d'exploitation illégale 3- la victime avait été enlevée ou séquestrée 4- la victime travaillait dans l'industrie du sexe 5- la victime a subi des violences sexuelles avant ou après le meurtre 6- le corps de la victime a été mutilé 7- le corps de la victime a été déposé dans un lieu public 8- haine ou préjugés connus à l'égard des femmes de la part de l'auteur
amitié, connaissance, relation de travail	Au moins une des 8 variables doit être constatée
autre type d'auteur connu de la victime	Au moins une des 8 variables doit être constatée
auteur inconnu de la victime	Au moins une des 8 variables doit être constatée
auteur inconnu	Au moins une des 8 variables doit être constatée

Tableau: ptur • Source: [Nouveau cadre statistique pour mesurer les féminicides](#) • [Récupérer les données](#)

SWI swissinfo.ch

4. Nouvelle co-direction

Nouvelle co-direction à partir du 1^{er} septembre 2024 Gian Beeli et Stéphanie Lachat



Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

5. Conclusion

Une forte attente sociale



Bern



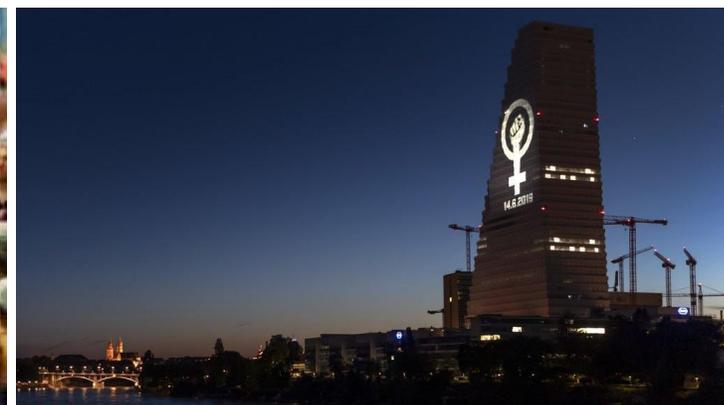
Zürich



Lausanne



Geneva



Basel

Merci de votre attention

 ebg@ebg.admin.ch

 www.ebg.admin.ch

 [EBG_BFEG_UFU](https://twitter.com/EBG_BFEG_UFU)

 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG



Volume d'activités en chiffres 2023

Présentation indicative et non exhaustive

Aides financières

- **5,6 millions** de francs au total consacrées à l'égalité dans la vie professionnelle et à la prévention et la lutte contre la violence
- **86** projets soutenus et monitorés

Droit et affaires du Conseil fédéral et du Parlement

- **145** prises de position lors de consultations des offices
- **158** réponses à des particuliers («*demandes de citoyen-ne-s*»)

Travail

- **30** contrôles de l'égalité des salaires dans les marchés publics
- **162** consultations sur les analyses de l'égalité salariale avec Logib

Violence

- **1** Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (**44** mesures)
- **19** présentations sur la violence domestique et la Convention d'Istanbul

Communication

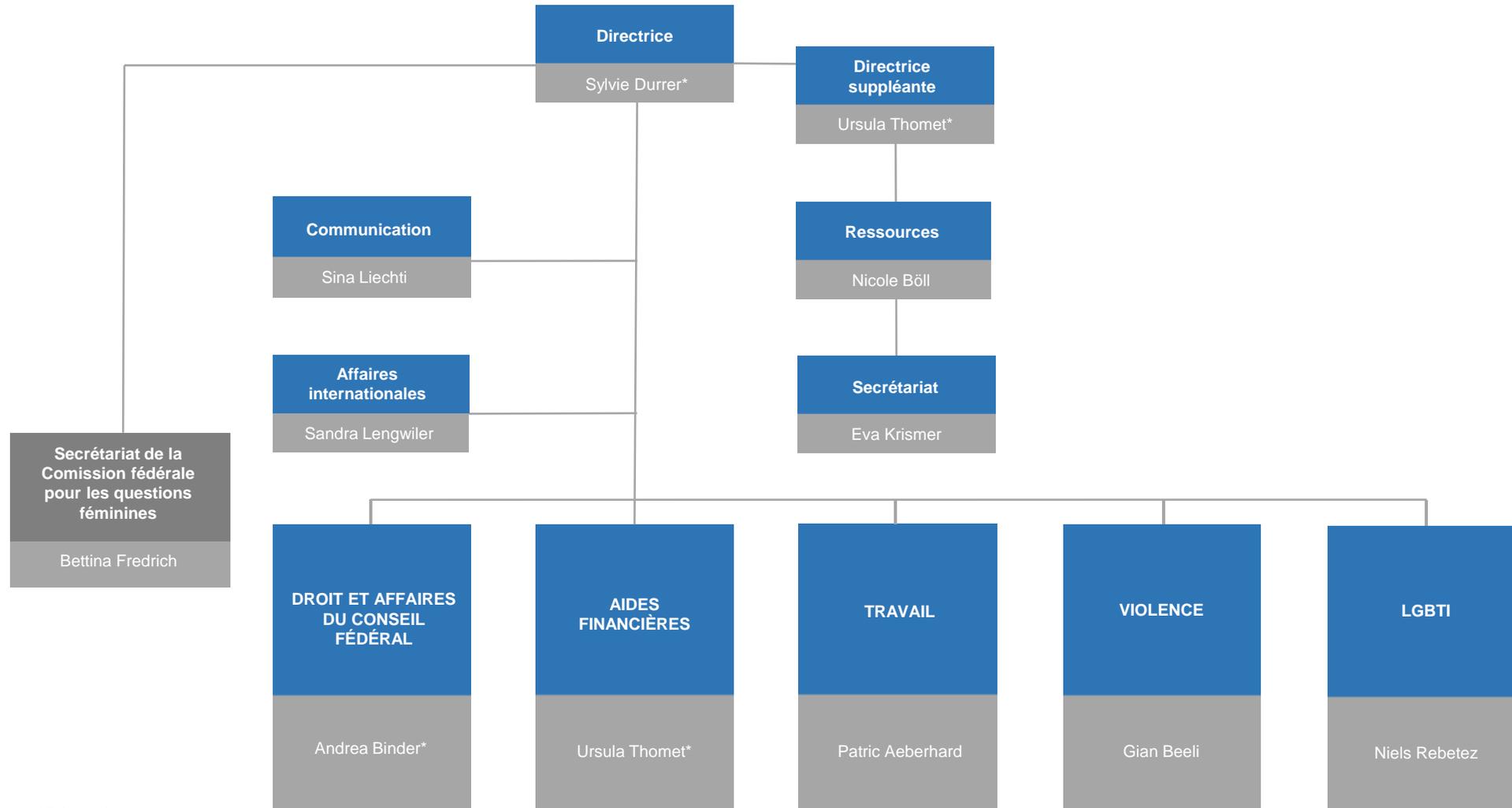
- **82** réponses à des sollicitations médiatiques
- **250** posts sur LinkedIn

Affaires internationales

- **4** enceintes internationales (ONU, OIT, OCDE, Conseil de l'Europe)



Organigramme 2024



*Direction



Ressources 2024

y compris CFQF

- **Budget total : 15'410'500 CHF**
 - Charges de fonctionnement : 8'154'400 CHF
 - Aides financières : 7'256'100 CHF
- **Nombre EPT : 24** (sans stagiaires)
- **Nombre de personnes: env. 30** (y compris stagiaires)
 - 62% de femmes, 38% d'hommes
 - 64% germanophones, 32% francophones, 4% romanches

Formations de base :

Droit, économie, sociologie, sciences politiques, psychologie, histoire, philosophie, linguistique, comptabilité, secrétariat, etc.